Le mandat du Comité

Le Canada se trouve dans une impasse politique liée à un ensemble de révisions constitutionnelles appelées l'Accord du lac Meech. Cet accord a été signé par le Premier ministre et ses dix homologues provinciaux en 1987, mais, pour avoir force de loi, il doit être adopté par toutes les assemblées législatives au plus tard le 23 juin 1990. Le Parlement et huit législatures provinciales ont par la suite ratifié l'Accord. Deux provinces, le Nouveau–Brunswick et le Manitoba, ont changé de gouvernement avant la ratification de l'Accord par leur législature, et les nouveaux premiers ministres ont formulé des réserves à propos de certains aspects de l'Accord. Terre–Neuve avait déjà adopté l'Accord, mais le nouveau gouvernement a aussi émis des réserves.

Les discussions qui se sont déroulées entre les premiers ministres n'ont pas permis d'en arriver à un compromis. Toutefois, le 21 mars 1990, le premier ministre McKenna a présenté deux résolutions à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick afin de briser l'impasse. La première était l'Accord du lac Meech (la *Modification constitutionnelle de 1987*). La deuxième a été qualifiée de résolution d'accompagnement par le premier ministre McKenna. Cette résolution propose des révisions constitutionnelles supplémentaires qui prendraient effet après la proclamation de l'Accord du lac Meech. L'Accord du lac Meech serait ratifié par le Nouveau-Brunswick à condition que la résolution d'accompagnement reçoive l'appui d'autres assemblées législatives et du Parlement du Canada.

Le 26 mars, le Premier ministre Mulroney, s'adressant à la nation par le truchement de la télévision, a proposé de renvoyer la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick devant un comité spécial de la Chambre des communes. Les chefs des deux autres partis fédéraux ayant donné leur consentement, une motion à cet effet a été adoptée par la Chambre des communes le lendemain. Celle-ci prévoit que le Comité doit faire rapport à la Chambre au plus tard le 18 mai 1990.

Le 6 avril, l'Assemblée législative de Terre-Neuve a procédé à la révocation de son approbation. Le même jour, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une résolution réitérant sa volonté de voir l'Accord du lac Meech ratifié.

Ainsi, au moment où le Comité a entamé ses travaux, la situation politique était très difficile. Au départ, il a dû composer avec diverses attentes. Pour certains, il n'avait pas sa place dans le processus. Pour d'autres, il devait permettre de trouver une solution qui avait échappé aussi bien aux dirigeants politiques qu'aux constitutionnalistes.